

## **ÉCOLE INTERNATIONALE DE SAL (EIS)**

*Ecole gérée par une association à but non-lucratif : Association Colégio do Sal (ACS)*

### **FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024**

#### **Qu'est ce que l'AEFE ?**

Les établissements d'enseignement français à l'étranger sont reconnus internationalement pour la qualité de leur enseignement.

Accueillis dès leur plus jeune âge par des équipes formées à l'approche interculturelle et multilingue, les enfants qui fréquentent l'école suivent un parcours éducatif qui élève les talents et les mérites au plus haut niveau, accompagnant chaque élève au plus près de ses besoins.

Bénéficiant d'un cadre pédagogique d'excellence, votre enfant développera progressivement toutes les compétences académiques, sociales et personnelles qui lui ouvriront les portes des meilleurs établissements d'enseignement supérieur français et étrangers.

#### **Qu'est-ce qu'une école gérée par une association de parents d'élèves?**

Les parents des élèves ont un rôle important dans l'Ecole Internationale de Sal car ils sont des membres à part entière de la communauté éducative. Après l'inscription de leur enfant, ils deviennent membres de l'association.

#### **Que signifie organisation sans but lucratif?**

Cela signifie que l'association ACS ne peut pas faire de profit, mais elle ne peut pas non plus être déficitaire. Il s'agit donc d'assurer un juste équilibre financier.

A cet effet, les membres gérants s'engagent à restituer les excédents aux parents.

**Les états financiers seront présentés et votés lors d'une assemblée générale tenue après le 15 juin de chaque année.**

## Processus d'inscription ( 1ère inscription ou renouvellement)

1- Information administrative - Secrétaire de l'école

2- Entretien avec le directeur pédagogique \*\*\*

3- **Pièce d'identité de l'étudiant qui s'inscrit :**

### 3.1

a) Cédula Pessoal

b) carte d'identité

c) Cartão do Cidadão

d) Passeport

### 3.2 - Documents académiques :

a) déclaration de fréquentation pré-scolaire (non obligatoire)

b) dossier d'évaluation de la maternelle fréquentée

c) Transfert si il y a eu d'une autre école

d) Equivalence, si elle vient de l'étranger

e) Processus pédagogique complet (qu'il soit national ou étranger)

\*La demande d'équivalence est obligatoire et sa demande est faite par le PEE à la délégation du protocole d'accord

\*\*Le Secrétariat traite les informations et les transmet à la Direction de l'école qui fera la proposition de l'encadrement et en informera la Délégation du ME-Sal et l'Inspection Générale de l'Education.

### 4- Documents d'identification des parents et/ou du tuteur

a) Carte d'identité

b) Cartão de Cidadão

c) Passeport

### 5- Autres documents

a) Documents du tribunal référant à la tutelle de l'élève

b) Rapports médicaux

c)...

\*\*\* chaque nouvelle inscription ou chaque fois que le Directeur pédagogique le demande en cas de renouvellement d'inscription

**Bulletin d'inscription général**  
(valide après signature et paiement de l'inscription / renouvellement)

Niveaux d'enseignement proposés:

- L'ÉCOLE MATERNELLE (cycle 1):

PS (petite section)    MS (moyenne section)    GS (grande section)

- L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (cycle 2 et cycle 3)

CP    CE1    CE2    CM1    CM2

- COLLÈGE (cycle 3 et cycle 4):

Sixième    Cinquième    Quatrième    Troisième

- LYCÉE (cycle 5):

Seconde    Première    Terminale

**Identité de l'élève :**

Nom Complet: \_\_\_\_\_

N° CI / Passeport / Cédula Pessoal : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

**Identité des parents :**

Nom du père : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Residence : \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Ville / région: \_\_\_\_\_

**Contacts :**

Maison \_\_\_\_\_ Travail \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

E-mail (LETTRE MAJUSCULE) : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère: \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Residence : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville / région : \_\_\_\_\_

**Contacts :**

Maison \_\_\_\_\_ Travail \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

E-mail (LETTRE MAJUSCULE) : \_\_\_\_\_

**Veillez nous informer si vous changez d'adresse/de n° de téléphone/d'e-mail**

## TUTEUR DE L'ELEVE

Référence uniquement pour le collège et le lycée (entrée, sortie, autorisations, remise de documents, médicaments...)

Tuteur de l'élève: \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Résidence : \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Ville/ région: \_\_\_\_\_

### Contacts:

Maison \_\_\_\_\_ Travail \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

E-mail (LETTRE MAJUSCULE) : \_\_\_\_\_

Veillez nous informer si vous changez d'adresse/de n° de téléphone/d'e-mail

### ATTENTION Parents et tuteurs (signature du tuteur)

- (1) Le tuteur est responsable de l'enfant, pour la direction et les employés en général, et tenu pour entière responsabilité de la délivrance d'autorisations à quelque fin que ce soit.
- (2) Les responsables de l'école ne privent pas les parents biologiques de la visite de leurs enfants, à condition que l'heure de la visite ne coïncide pas avec la période des activités pédagogiques, et fournissent également toutes les informations sur le développement de l'enfant, sauf sur présentation de documents judiciaires prouvant cet empêchement.

Signez si vous êtes d'accord avec les 2 points précédents

J'ai lu et j'accepte

---

*Responsable de l'élève*

## Règlement intérieur - Version courte

1. Il est obligatoire de payer l'inscription ( pour la première fois ou renouvellement de l'inscription y compris l'assurance de l'étudiant). En cas de désistement, les frais d'inscription (inscription / renouvellement) ne seront pas remboursés.
2. Il existe des services fournis par l'école qui sont facultatifs et dépendent d'un accord préalable avec le tuteur (EE), dans les conditions mentionnées ci-dessous dans les tableaux.
3. Les frais d'enseignement sont divisés en 10 versements égaux, qui seront payés à l'avance jusqu'au 5 de chaque mois. Les paiements effectués après cette date subiront une aggravation automatique et cumulative des intérêts moratoires, au taux de 8%, selon la législation en vigueur.
4. En cas de résiliation du contrat, de départ anticipé de l'école, les frais de scolarité restants doivent être payés en totalité.
5. Le non-paiement de deux mensualités implique la suspension de la présence de l'étudiant aux cours, avec renvoi immédiat.
6. Le Conseil peut accorder des bourses et des rabais spéciaux, à condition qu'ils soient justifiés et dans les limites des possibilités économiques du moment.
7. En cas de maladie soudaine ou d'accident, les mesures nécessaires seront prises et le tuteur en sera informé dans les plus brefs délais. Le suivi ultérieur (consultations/traitement) est à la charge du Tuteur.
8. La Direction de l'école n'est pas responsable des valeurs / actifs appartenant aux étudiants, lorsqu'ils ne sont pas placés sous sa garde - Secrétariat ou Direction.
9. Il est expressément interdit d'utiliser un téléphone/téléphone portable/smartphone/tablette, et la désobéissance au règlement intérieur est immédiatement sanctionnée par la suspension immédiate de l'élève concerné.
10. L'école est ouverte les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 08h15 à 12h30 - le matin et de 13h30 à 15h20 - l'après-midi. Les Mercredi de 8h30 à 11h30.
11. Heures d'école primaire, collège et cned : les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 08h30 à 12h30 - le matin et de 13h30 à 15h20 - l'après-midi. Les Mercredi de 8h30 à 11h30.
12. Heures de la maternelle : les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 08h30 à 12h30 - le matin et de 13h30 à 15h20 - l'après-midi. Les Mercredi de 8h30 à 11h30.
13. Pour tous les élèves sont proposées, si les parents le souhaitent, des études surveillées : les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 15h20 à 16h30.
14. Les élèves qui ne déjeunent pas à l'école ne pourront entrer dans l'établissement qu'à partir de 13h15.
15. Pour l'arrivée de tout étudiant après l'heure établie en 10., des frais de 400\$00 par heure seront facturés.
16. Il est interdit d'utiliser, sur le terrain de l'école, des jouets, des balles, des poupées, des planches à roulettes, des patins et autres objets personnels.

J'ai lu et j'accepte

---

**Responsable de l'élève**

## FRAIS D'INSCRIPTION ANNUEL:

Classe	Année de scolarité	Inscription	Matériel d'école et photocopies	CNED	Mensualité demi-journée	Mensualité journée complète
		Annuel (1X)	Annuel (1X)	(3X) - Juillet; Octobre; Janvier	Mensuel (10X)	Mensuel (10X)
Maternelle Cycle 1	PS - 3 anos	15.000	3.000	----	12.000	18.000
	MS - 4 anos	15.000	6.000	----	12.000	18.000
	GS - 5 anos	15.000	6.000	----	14.000	21.600
Cycle 2 et cycle 3	CP - 1° Ano	15.000	10.000	----	----	31.200
	CE1 - 2° Ano	15.000	10.000	----	----	31.200
	CE2 - 3° Ano	15.000	10.000	----	----	31.200
	CM1 - 4° Ano	15.000	10.000	----	----	31.200
	CM2 - 5° Ano	15.000	10.000	----	----	31.200
Cycle 3 et cycle 4	6eme - 6°Ano	15.000	10.000	36.200 (3X)	----	31.800
	5eme - 7° Ano	15.000	10.000		----	31.800
	4eme - 8° Ano	15.000	10.000		----	31.800
	3eme - 9° Ano	15.000	10.000		----	31.800
Cycle 5	2nd – 10º Ano	15.000	10.000	35.400 (3X)	----	32.400
	1ère – 11º Ano	15.000	10.000		----	32.400

Les tarifs sont en escudos.

1 - Fréquentation scolaire selon les Programmes en vigueur en France.

2 - Offre Pédagogique Annuelle\* du Collège (Portugais, Français, Anglais, Domaine du Projet, Education à la Citoyenneté)

\* L'offre pédagogique peut varier selon les ressources locales

3 - Surveillance et/ou Occupation pendant la période du déjeuner, entre 12h30 et 13h30, conformément aux principes pédagogiques internes

4 - Fréquentation et utilisation de la cantine

5 - La valeur de transport sera envoyée par mail, en août 2023.

Le forfait mensuel ne comprend pas :

1 – Les frais de présentation aux examens (DNB, Baccalauréat), également les coûts de transport (possibilité Dakar) pour la présentation de votre enfant aux examens.

2 - Matières non incluses dans le Programme ou dans l'Offre Pédagogique

3 - Fréquenter l'école après les heures établies et les tolérances fixées (après 12h30 et après 16h30)

4 - Diagnostic, suivi et suivi psychologique individuel continu et systématisé

5 - Lavage du linge sale

Les enfants ne peuvent quitter les locaux du Collège qu'accompagnés du Tuteur(trice) ou des personnes désignées par lui.

**Nous acceptons le règlement intérieur et nous engageons à le respecter à tout moment.**

J'ai lu et j'accepte

**Responsable de l'élève**

## FRAIS D'INSCRIPTION PARTIELLE :

Les frais de scolarité partiels ne sont réservés qu'aux étudiants qui prétendent fréquenter l'école pendant une courte période.

	MATERNELLE		ÉLÉMENTAIRE : CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2	COLLEGE	LYCÉE
	PS/ MS	GS			
<i>Journée Complète / Dia inteiro</i>	6.000 / sem	7.100 / sem	10.100 esc / sem	10.300 / sem	10.500 / sem
	24.000 / mois	28.400 / mois	40.400 / mois	41.200 / mois	42.000 / mois
<i>Matin seulement / Manhã</i>	3.900 / sem	4.600 / sem	6.500 / sem	N/A	N/A
	15.600 / mois	18.400 / mois	26.000 / mois		
<i>Après-midi seulement / Tarde</i>	2.100 / sem	2.500 / sem	3.600 / sem	N/A	N/A
	8.400 / mois	10.000 / mois	14.400 / mois		

Les tarifs sont en escudos.

J'ai lu et j'accepte

---

*Responsable de l'élève*

Dados Bancários

Banco Interatlântico

Beneficiário: Associação Colégio do Sal

Nº Conta: 712 348 71 0001

NIB: 0005 0000 07123487101 97

IBAN: CV64 0005 0000 07123487101 97

SWIFT/BIC: CGDICVCP

*Escola Internacional do Sal Patrocinada por:*



ENERGIA, ÁGUA E  
SANEAMENTO NA  
PONTA PRETA



MULTICOFRA

Estruturas de Betão Armado

NIF: 267 971 516  
Santa Maria - Ilha do Sal



Vila do Farol  
CAPO VERDE



INFORSAL  
INFORMÁTICA & TELECOMUNICAÇÕES



CARLA MONTEIRO & ASSOCIADOS,  
SOCIEDADE DE ADVOGADOS, RL



*Responsable de l'élève*

*Date d'inscription*

*Responsable de la réception de l'Inscription*